



Le 17 mars 2011 DG/sg/sh

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ  
DU 16 MARS 2011**

---

Corps professoral

Mmes M. Baddeley, C. Chappuis, MM. A. Flückiger, P.-Y. Greber, Mme G. Kaufmann-Kohler, M. A. Keller, Mme D. Manaï, MM. S. Marchand, H. Peter, B. Sträuli, J. de Werra.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

MM. P. Avramov, M. Erhardt, M. Granges, D. Krähenbühl, K. Mirfakhraei (président sortant).

Corps des étudiants

MM. Gil Simon Hernandez, P. Ocak, A. Pfefferle, P. Rouiller (vice-président), O. Seidler, Mme L. Suva.

Corps du personnel administratif et technique

Mme N. Crausaz, M. G. Muja, Mme N. Trunk.

Assistent avec voix consultative

MM. C. Bovet, doyen, D. Gfeller, administrateur, Mmes B. Bertossa, C. Gidari Wassmer, conseillères aux études.

Excusés

MM. T. Kadner, H. Matz, M. Sassoli, T. Tanquerel.

---

1. Élection d'un-e président-e et d'un-e vice-président-e du Conseil participatif de la Faculté

Avant d'aborder le point 1, l'assemblée parle de la médiation proposée par le prof. A. Keller, après la dernière séance, entre les représentants du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche et le président du Conseil participatif de la Faculté, M. K. Mirfakhraei.

M. K. Mirfakhraei quitte le poste de président du Conseil participatif et donc de représentant du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche au Bureau du Conseil participatif et, en contrepartie, les représentants du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche renoncent aux postes de président et vice-président pour une durée d'un an au moins.

Le président sortant, M. K. Mirfakhraei remercie l'assemblée par une courte allocution avant l'élection du nouveau président du Conseil participatif de la Faculté.

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 18 voix pour et 2 abstentions l'élection de M. Philippe Rouiller en tant que président et du prof. Sylvain Marchand en qualité de vice-président du Conseil participatif de la Faculté de droit.**

1bis Désignation des membres du Bureau du Conseil participatif de la Faculté

Les membres du Bureau du Conseil participatif de la Faculté sont désignés comme suit :

- M. Philippe Rouiller (président), représente le corps des étudiants;
- Prof. Sylvain Marchand (vice-président), représente le corps professoral;
- M. Philippe Avramov représente le corps intermédiaire;
- Mme Nicole Crausaz représente le corps du personnel administratif et technique.

Il est rappelé que le doyen, l'administrateur et les conseillères aux études assistent aux séances du Bureau *ex officio*.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2010

Quelques modifications sont apportées au procès-verbal :

point 10 : Règlement d'organisation de la Faculté

Mise en conformité avec le statut de l'Université - 2<sup>e</sup> paragraphe :

«Il doit encore être approuvé par le Département de l'instruction publique. Dans ce but, le Recteur, J.-D. Vassalli, ~~a été convoqué~~ le 8 novembre 2010, (...)».

Il faut rectifier comme suit :

(...), le Recteur, J.-D. Vassalli, **et le Président de l'Assemblée de l'Université, M. M. Erhardt, ont été invités** le 8 novembre 2010, (...).

5<sup>ème</sup> paragraphe

«Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 19 voix, de confier au prof. L. Thévenoz et à M. M. Erhardt, la mise en conformité avec le statut de l'Université.»

Il faut rectifier comme suit :

(...), de confier aux professeurs L. Thévenoz et **F. Bellanger ainsi qu'à** M. M. Erhardt, (...).

point 22 : Anonymisation des examens et des listes des échecs/réussites

7<sup>ème</sup> paragraphe

«Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 6 voix pour et 8 voix contre, (...)»

Il faut rectifier comme suit :

Le Conseil participatif de la Faculté approuve par **8** voix pour et **6** voix contre, (...).

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité le procès verbal avec les rectifications ci-dessus mentionnées.**

3. Élection complémentaire au sein du corps des étudiants, information : M. Simon Enrique Gil Hernandez

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité l'élection de M. Simon Enrique Gil Hernandez au sein du corps des étudiants du Conseil participatif de la Faculté.

4. Désignation d'un membre du corps intermédiaire au Bureau du Conseil participatif

Cf. point 1bis.

5. Proposition de nomination du prof. Alexis Keller, en qualité de vice-doyen, du 15.7.2011 au 14.7.2012

La prof. U. Cassani, actuelle vice-doyenne, prendra un congé scientifique au semestre d'automne 2011-2012. Il convient donc de la remplacer pour le solde de la période décanale.

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la nomination du prof. Alexis Keller, en qualité de vice-doyen, du 15.7.2011 au 14.7.2012.**

6. Master of advanced studies in international dispute settlement (MIDS) : adaptation du règlement d'études

La prof. G. Kaufmann-Kohler présente les modifications apportées au règlement sur la base du document remis avec l'ordre du jour.

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité le règlement d'études révisé du Master of advanced studies in international dispute settlement (MIDS).**

7. LL.M. - Maîtrise universitaire d'études avancées (MAS) en droit international humanitaire et droits humains : modifications du règlement d'études

La prof. P. Gaeta présente les modifications du règlement sur la base du document remis avec l'ordre du jour.

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité le règlement d'études révisé du LL.M. - Maîtrise universitaire d'études avancées (MAS) en droit international humanitaire et droits humains.**

8. Projet d'un «Executive Master» - Diplôme de formation continue en droit international en période de conflits armés

La prof. P. Gaeta présente les raisons de la création de ce nouveau diplôme en formation continue, sur la base du document remis avec l'ordre du jour. Ce projet est conjoint avec l'IHEID et débiterait en 2012.

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité le projet de l'Executive Master - Diplôme de formation continue en droit international en période de conflits armés.**

9. Règlement d'études de l'École d'avocature

Le prof. F. Bellanger, président du conseil de direction de l'ECAV, présente le règlement d'études.

Dans les faits, pour le Conseil participatif, il s'agit plus d'un vote de consultation car le règlement a été adopté dans le cadre de la Loi sur la profession d'avocat révisée (E 6 10.01), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Article 12 :

Le prof. F. Bellanger mentionne que la date d'entrée en vigueur du présent règlement est celle du 21 février 2011.

Article 8 :

Le prof. S. Marchand demande dans quel cas un plagiat peut être envisagé dans le cadre de l'ECAV. Le prof. F. Bellanger répond que cela est peu probable actuellement, si ce n'est, peut-être, dans les ateliers.

Le doyen, C. Bovet, fait une comparaison avec les exercices de rédaction en 2<sup>ème</sup> année de baccalauréat. La fraude est, en fait, une analogie au plagiat.

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité le règlement d'études de l'École d'avocature.**

10. Règlement de séance du Conseil participatif

MM. K. Mirfakhraei et P. Rouiller présentent la nouvelle version du Règlement de séance du Conseil participatif de la Faculté de droit.

La commission, composée de MM. A. Flückiger, M. Granges, K. Mirfakhraei et P. Rouiller, s'était réunie le 7 mars dernier pour le valider.

Article 7 : une discussion s'engage concernant l'opportunité ou la nécessité d'un vote à bulletin secret dès lors qu'il s'agit de voter pour une personne.

**Le Conseil participatif de la Faculté rejette la proposition de voter à bulletin secret lors d'un vote concernant une personne (12 voix contre la proposition et 8 voix pour).**

Article 5 - 2<sup>e</sup> paragraphe - 2<sup>e</sup> phrase : (...). L'auteur d'un projet ou le rapporteur de la commission ~~interviennent~~ – **il faut écrire : intervient** - à n'importe quel moment avec l'autorisation du président.

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 17 voix pour et 3 abstentions le Règlement de séance du Conseil participatif de la Faculté de droit.**

11. Mise en conformité du règlement d'organisation de la Faculté avec le Statut de l'Université : point de la situation

M. M. Erhardt informe que des avancements importants seront faits dans les prochaines semaines. Les membres du Conseil participatif en seront informés.

Le doyen propose que MM. F. Bellanger, M. Erhardt et L. Thévenoz mettent, dès que la mise en conformité sera approuvée, le sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil participatif.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

12. Plan d'études de la Faculté pour l'année académique 2011-2012

Mme C. Gidari Wassmer présente le projet de plan d'études 2011-2012 en précisant qu'il n'y a pas de grands changements par rapport à celui de 2010-2011, comme le démontre le document remis avec l'ordre du jour.

L'enseignement de «Droit pénal spécial I», qui était jusqu'à présent couplé à l'enseignement de «procédure pénale», est désormais indépendant. La prof. U. Cassani demande une dérogation concernant son cours n° 5071 «Droit pénal spécial I : infractions contre le patrimoine». Elle souhaite maintenir l'examen écrit de ce cours à une durée d'une heure. Le règlement d'études prévoit en effet à l'art. 18 («Organisation et modalités du contrôle des connaissances»), alinéa 3 que les examens écrits durent en principe deux heures; le plan d'études peut déroger à cette règle.

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la dérogation de réduire à une heure la durée de l'examen du cours n° 5071 «Droit pénal I : infractions contre le patrimoine».**

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité le plan d'études de la Faculté pour l'année académique 2011-2012.**

13. Calendrier universitaire de l'année académique 2011-2012

Mmes B. Bertossa et C. Gidari Wassmer présentent le calendrier de la prochaine année académique de la Faculté de droit.

M. M. Erhardt se renseigne sur la tenue du Dies Academicus en 2011; la date retenue est celle du 14 octobre 2011 et est maintenant confirmée. Il se renseigne également sur le projet de restructuration à moyen terme du calendrier universitaire. Le doyen répond qu'à ce jour aucune décision n'a été prise à ce sujet.

La question des dates concernant les examens de maîtrises par rapport à celles de l'ECAV est posée. Mme C. Gidari Wassmer répond que, normalement, les examens de l'ECAV se feront après ceux de maîtrises. Toutefois, les dates des examens de l'ECAV ne sont pas encore arrêtées à ce jour; on ne sait, en particulier, pas si les oraux des maîtrises auront lieu en même temps que les examens de l'ECAV.

14. Organisation pratique des stages d'étudiants au sein de la Faculté

M. M. Granges présente les différentes remarques faites par les membres de son corps concernant les stages selon l'art. 34 du règlement d'études.

Après différents échanges, il s'ensuit que plusieurs questions restent à clarifier :

1. Rentabiliser les infrastructures

- regrouper les stagiaires dans un même bureau, ce qui permettra d'éviter toutes possibilités de laisser, par mégarde, le questionnaire d'un examen sur un bureau, par exemple.
2. Éviter les inégalités par rapport aux autres étudiants.
    - les stagiaires ont un accès beaucoup plus facile à la documentation (bibliothèque de département), peuvent emprunter plus de livres à la bibliothèque et ont un espace «privé» à la Faculté, qui leur permet de travailler de manière plus autonome que les autres étudiants.
  3. Appuyer l'exigence de six crédits pour 165 heures de stage. Cela devrait être mieux encadré.
  4. Accéder par la suite à un poste d'assistant plus facilement.

Il s'ensuit un échange entre les différents professeurs présents. Le doyen après avoir rappelé que le stagiaire ne devrait pas accomplir des tâches en rapport avec la formation qu'il suit, propose d'évoquer le sujet lors du prochain Collège des professeurs avec les points suivants :

- priorité est donnée aux assistants en ce qui concerne les infrastructures;
- prendre toutes les précautions nécessaires lors de l'établissement des examens;
- consulter ou informer les assistants sur l'engagement des stagiaires, leur planning et la mise à disposition des espaces qui leurs sont réservés.

M. P. Avramov s'enquiert quant à l'information remise aux étudiants en Master concernant les possibilités de stage. Mme C. Gidari Wassmer répond qu'à chaque rentrée académique, les étudiants en sont informés.

#### 15. Modalités des examens

##### *Droit pharmaceutique*

Mme C. Gidari Wassmer demande une dérogation concernant l'examen oral prévu pour ce cours. La prof. V. Junod sera en congé de maternité à partir du mois de mai. Cela simplifiera la correction des épreuves en faisant passer cet examen à la forme écrite.

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la dérogation d'effectuer un examen écrit en lieu et place d'un examen oral prévu pour l'année 2010-2011 concernant le cours «droit pharmaceutique».**

##### *Modalités des examens : problèmes contemporains de droit international public*

Mme C. Gidari Wassmer demande une dérogation concernant l'examen oral prévu pour ce cours.

Le prof. M. Sassoli, qui est actuellement en congé scientifique, a pour habitude de donner un examen oral avec, en plus, des prestations complémentaires écrites au cours du semestre.

Le prof. R. Kolb, remplaçant, explique pourquoi il souhaiterait donner un examen écrit plutôt qu'un examen oral dans sa lettre du 23 février 2011. Le problème soulevé est qu'un étudiant conteste cette éventualité, le prof. R. Kolb leur en ayant parlé lors d'un cours. Il s'agit, effectivement, d'un cours plus axé sur la participation des étudiants et la discussion plutôt que sur l'écrit.

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 11 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions la dérogation d'effectuer un examen écrit en lieu et place d'un examen oral prévu pour l'année 2010-2011 concernant le cours «Problèmes contemporains de droit international public».**

#### 16. Composition de la commission informatique de la Faculté

Le prof. A. Flückiger informe que Mme J. Messerli siègera désormais comme représentante du corps du personnel administratif et technique de la Faculté de droit au sein de la commission informatique de la Faculté.

La question est posée de savoir pourquoi les étudiants ne sont pas représentés dans cette commission ; Le prof. A. Flückiger précise que les sujets traités concernent essentiellement le renouvellement du matériel informatique de la Faculté.

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la nomination de Mme Jacqueline Messerli comme représentante des secrétaires auprès de la Commission informatique de la Faculté.**

17. Information sur l'entrée en vigueur des nouvelles directives concernant les thèses de doctorat

Mme C. Gidari Wassmer confirme l'adoption des modifications des directives concernant les thèses de doctorat.

Le texte des directives approuvées par le Conseil participatif, lors de sa séance du 3 novembre 2010, ne mentionnant pas de date d'entrée en vigueur, celles-ci ont été appliquées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il n'y a pas de date officielle d'entrée en vigueur des nouvelles directives concernant les thèses de doctorat, toutefois, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, celles-ci sont appliquées.

18. Anonymisation des examens écrits : rapport de faisabilité

M. D. Krähenbühl, chargé d'établir un rapport sur le fonctionnement de l'anonymisation des examens auprès d'universités ayant mis en place ce système, le commente et le complète en apportant des données supplémentaires sur l'application de cette formule à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg ainsi qu'à la Faculté de médecine de l'UNIGE.

Une vive discussion s'engage entre les membres du Conseil participatif.

Un nouveau vote est effectué.

**Le Conseil participatif de la Faculté confirme le rejet du projet d'anonymisation des examens (13 voix contre la proposition d'anonymisation, 4 voix pour et 2 abstentions).**

19. Restructuration des bibliothèques de l'UNIGE

M. P. Avramov présente brièvement la restructuration à travers les documents présentés à l'Assemblée de l'Université en janvier 2011.

Les déléguées bibliothécaires, Mmes Bernardi et Marin, co-autrices des documents cités ci-dessus, exposent leur point de vue. Par la suite, Mme Hadengue-Dezael, directrice de la Division de l'information scientifique (DIS), et M. Maillefer, responsable des bibliothèques d'Uni Mail, font un bref survol des éléments que comporte cette restructuration proposée par le rectorat.

Après divers échanges, M. M. Erhardt propose qu'une motion soit rédigée concernant cette restructuration des bibliothèques. Les personnes chargées de formuler cette motion sont M. P. Avramov, la prof. C. Chappuis, MM. D. Krähenbühl et P. Rouiller.

Les points essentiels de la motion seront, en résumé, les 3 points suivants\* :

- Le conseil souhaite être informé sur les buts précis de la restructuration;
- Le conseil demande la consultation des usagers et du personnel de la bibliothèque;
- Le conseil demande la convocation de la commission de la bibliothèque.

**Le Conseil participatif de la Faculté approuve par 16 voix pour et 4 abstentions la formulation d'une motion concernant la restructuration des bibliothèques de l'UNIGE.**

20. Divers et communications

--

La séance est levée à 18h10.

---

\* La motion dans sa version finale est annexée au présent document.